



**HOUSE OF COMMONS
CHAMBRE DES COMMUNES
OTTAWA, CANADA**

38th Parliament, 1st Session

38^e Législature, 1^{re} Session

The Standing Committee on Public Accounts has the honour to present its

Le Comité permanent des comptes publics a l'honneur de présenter son

THIRD REPORT

TROISIÈME RAPPORT

Given that, in accordance with Standing Order 108(3) (g), your Committee was referred the November 2003 Report of the Auditor General of Canada by the House of Commons on February 10, 2004;

Attendu que, conformément à l'alinéa 108(3)g) du Règlement, votre Comité a été renvoyé au Rapport de novembre 2003 de la vérificatrice générale du Canada par la Chambre des communes le 10 février 2004;

Given that, your Committee considered Chapter 3, the Sponsorship Program, Chapter 4, Advertising Activities and Chapter 5, Management of Public Opinion Research of the same Report;

Attendu que, votre Comité a étudié le chapitre 3, Programme de commandites, le chapitre 4, Activités de publicité et le chapitre 5, Gestion de la recherche sur l'opinion publique dudit Rapport;

Given the principle of parliamentary privilege as enshrined in Section 9 of the Bill of Rights of 1689, Section 18 of the Constitution Act 1867, and Section 4 of the Parliament of Canada Act;

Compte tenu du principe du privilège parlementaire qui est enchâssé à l'article 9 de la Déclaration des droits de 1689, à l'article 18 de la Loi constitutionnelle de 1867 et à l'article 4 de la Loi sur le Parlement du Canada;

Given that witnesses who appeared before the Committee were given assurances that any proceedings would be protected by parliamentary privilege, thereby prohibiting the use of testimony in any proceeding outside of the House of Commons;

Attendu que les témoins qui ont comparu devant le Comité ont reçu l'assurance que toutes les délibérations seraient protégées par le privilège parlementaire, ce qui interdit l'utilisation d'un témoignage dans toute procédure intentée à l'extérieur de la Chambre des communes;

And given that the Commissioner of the Commission of Inquiry into the Sponsorship Program and Advertising Activities of the Government of Canada has requested that counsel for the House of Commons seek the views of the House of Commons concerning the application and waiver of privilege afforded to those witnesses who

Et attendu que le commissaire de la Commission d'enquête sur le programme de commandites et les activités publicitaires du gouvernement du Canada a demandé que le conseiller de la Chambre des communes obtienne l'opinion de la Chambre au sujet de l'application et de la levée du privilège accordé aux témoins qui ont

testified before the Public Accounts Committee in connection with Chapters 3, 4, and 5 of the November 2003 Report of the Auditor General of Canada;

Your Committee recommends that the House of Commons adopt the following resolution:

Whereas the privileges, powers and immunities of the House of Commons, as provided by section 18 of the Constitution Act, 1867 and section 4 of the Parliament of Canada Act, include freedom of speech and debate as set out, among other places, in Article 9 of the Bill of Rights, 1689, which provides “that the freedom of speech and debates or proceedings in Parliament, ought not to be impeached or questioned in any court or place out of Parliament”;

And whereas this privilege prohibits, in a court of law or other proceeding, the tendering or receipt of evidence by way of direct evidence, cross-examination or submissions, of questions asked or statements, submissions or comments made in a parliamentary proceeding;

And whereas the privileges of the House of Commons and its Members extend to Committees of the House and anyone who participates in proceedings before such Committees;

And whereas the House of Commons will not insist on this privilege for the purpose of prosecuting perjury;

And whereas the Standing Committee on Public Accounts, pursuant to Standing Order 108(3)(g), inquired into Chapter 3, the Sponsorship Program, Chapter 4, Advertising Activities and Chapter 5, Management of Public Opinion Research of the November 2003 Report of the Auditor General of Canada at hearings commencing February 17, 2004;

comparu devant le Comité des comptes publics en rapport avec les chapitres 3, 4 et 5 du rapport de novembre 2003 de la vérificatrice générale du Canada;

Votre Comité recommande que la Chambre des communes adopte la résolution suivante :

Attendu que les privilèges, pouvoirs et immunités de la Chambre des communes, établis par l’article 18 de la Loi constitutionnelle de 1867 et l’article 4 de la Loi sur le Parlement du Canada, comprennent la liberté de parole et la liberté de débat qui sont énoncées, entre autres, à l’article 9 du Bill of Rights de 1689, lequel dispose que « ni la liberté de parole, ni celle des débats ou procédures dans le sein du Parlement, ne peut être entravée ou mise en discussion en aucune cour ou lieu quelconque que le Parlement lui-même »;

Attendu qu’en vertu de ce privilège il est interdit, devant un tribunal judiciaire ou dans le cadre d’une autre procédure, de présenter ou de recevoir à titre d’éléments de preuve – par voie de preuve directe, de contre-interrogatoire ou de plaidoirie – des questions posées ou des déclarations, observations ou témoignages faits au cours de délibérations parlementaires;

Attendu que les privilèges de la Chambre des communes et de ses députés s’étendent aux comités de la Chambre et à quiconque participe aux délibérations de ces comités;

Attendu que la Chambre des communes n’insistera pas sur ces privilèges en vue de poursuites pour parjure;

Attendu qu’en vertu de l’alinéa 108(3)g) du Règlement de la Chambre des communes, le Comité permanent des comptes publics a fait enquête, pendant les audiences tenues à compter du 17 février 2004, sur le chapitre 3 « Le Programme de commandites », le chapitre 4 « Les activités de publicité » et le chapitre 5 « La gestion de la recherche sur l’opinion publique » du Rapport de la vérificatrice générale du Canada de novembre 2003;

And whereas by Order in Council a Commission of Inquiry was established pursuant to the Inquiries Act to investigate and report on questions raised, directly or indirectly, by Chapters 3 and 4 of the November 2003 Report of the Auditor General to the House of Commons with regard to the sponsorship program and advertising activities of the Government of Canada;

Attendu qu'une commission d'enquête a été constituée, par décret pris en vertu de la Loi sur les enquêtes, pour faire enquête et rapport sur les questions soulevées, directement ou indirectement, par les chapitres 3 et 4 du Rapport de la vérificatrice générale du Canada de novembre 2003 présenté à la Chambre des communes, en ce qui concerne le programme de commandites et les activités de publicité du gouvernement du Canada;

And whereas some former and present Members of the House of Commons may appear before the Commission of Inquiry;

Attendu que certains députés – actuels ou anciens – de la Chambre des communes pourront être appelés à comparaître devant la Commission d'enquête;

And whereas a number of witnesses who appeared before the Public Accounts Committee may also appear before the Commission of Inquiry;

Attendu que certains témoins ayant comparu devant le Comité permanent des comptes publics pourront également être appelés à témoigner devant la Commission d'enquête;

And whereas witnesses before the Public Accounts Committee were given assurances that their testimony and submissions would be protected by the privileges of the House of Commons;

Attendu que les témoins qui ont comparu devant le Comité permanent des comptes publics avaient à ce moment reçu l'assurance que leurs témoignages et observations seraient protégés par les privilèges de la Chambre des communes;

And whereas the Commissioner of the Commission of Inquiry has asked the House to consider whether transcripts of the hearings before the Public Accounts Committee may be received in evidence if a witness makes a sworn statement before the Commission of Inquiry that is inconsistent with a statement previously made by that witness before the Public Accounts Committee;

Attendu que le commissaire de la Commission d'enquête a demandé à la Chambre de voir si les transcriptions des audiences du Comité permanent des comptes publics peuvent être reçues en preuve dans les cas où un témoin fait devant la Commission d'enquête une déclaration sous serment qui contredit une déclaration qu'il avait faite devant le Comité permanent des comptes publics;

And whereas by virtue of section 5 of the Parliament of Canada Act, these privileges are part of the general and public law of Canada and need not be pleaded and they are to be taken notice of judicially;

Attendu qu'en vertu de l'article 5 de la Loi sur le Parlement du Canada, ces privilèges sont partie intégrante du droit général et public du Canada et n'ont pas à être démontrés, étant admis d'office;

And whereas the House of Commons' privilege of freedom of speech and debate precludes receipt of such transcripts by any other proceeding, including a commission of inquiry, for such purposes;

Attendu que le privilège de la Chambre des communes en matière de liberté de parole et de débat interdit la réception en preuve de ces transcriptions par une autre instance, notamment une commission d'enquête;

The House of Commons reaffirms all of the privileges and immunities enumerated herein and that the

La Chambre des communes réaffirme tous les privilèges et immunités mentionnés aux présentes et

proceedings and all evidence, submissions and testimony by all persons participating in the proceedings of the Public Accounts Committee continue to be protected by all the privileges and immunities of this House.

And that the question of any further or other consideration of these privileges as they apply to the Commission of Inquiry, or generally, be referred to the Standing Committee on Procedure and House Affairs, with the following order of reference:

The Standing Committee on Procedure and House Affairs consider the question of whether or not and in what circumstances it may be possible for the House of Commons to waive its privileges under Article 9 of the Bill of Rights 1689, including review of:

- a) the circumstances which led to this reference;
- b) the views of the Standing Committee on Public Accounts;
- c) the position in Canada;
- d) the position in the Commonwealth; and
- e) such other considerations as it deems appropriate.

A copy of the relevant *Minutes of Proceedings* ([Meetings Nos. 2, 4 and 5 which includes this report](#)) is tabled.

Respectfully submitted,

que les délibérations du Comité permanent des comptes publics ainsi que les témoignages, observations et dépositions de toutes les personnes qui y participent continuent d'être protégés par les privilèges et immunités de cette Chambre.

Et que la question de tout autre examen de ces privilèges quant à leur application à la Commission d'enquête, ou en général, soit déferée au Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, selon l'ordre de renvoi suivant :

Le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre étudie la question de savoir s'il est opportun que la Chambre des communes renonce aux privilèges prévus à l'article 9 du Bill of Rights de 1689 et, le cas échéant, dans quelles circonstances, et examine notamment les éléments suivants :

- a) les circonstances à l'origine de ce renvoi;
- b) les points de vue du Comité permanent des comptes publics;
- c) l'état de la question au Canada;
- d) l'état de la question dans le Commonwealth;
- e) tout autre élément qu'il estime indiqué.

Un exemplaire des *Procès-verbaux* pertinents ([réunions nos 2, 4 et 5 incluant ce rapport](#)) est déposé.

Respectueusement soumis,

Le président,

JOHN WILLIAMS
Chair